



RAPPORT D'ACTIVITES 2022

En 2022, la pandémie Covid-19, nous a encore obligés de tenir en visioconférence 4 réunions de l'organe d'administration et la réunion de l'Assemblée générale.

Vu le contexte, les réunions de l'organe d'administration n'ont pas été élargies à tous les membres. Le Bureau, constitué de 3 administrateurs, à savoir M. Ninanne, M. Moreels et E. Fauville et auquel quelques membres actifs sont parfois associés, s'est également réuni notamment pour discuter de l'avenir de BN. Toutefois, n'oublions pas les nombreux courriels qui sont échangés entre les administrateurs pour recueillir des avis/accords pour répondre rapidement aux demandes adressées à BN. Le bureau fait rapport à l'organe d'administration élargi.

L'organe d'administration a renouvelé l'habilitation à Mario Ninanne pour qu'il puisse agir/ester en justice au nom de Bruxelles Nature.

L'année 2022 a été marquée par :

Projet Drohme sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort

A la suite de l'action en cessation environnementale introduite en 2020 par un bureau d'avocats flamands, pour empêcher d'une part l'utilisation du parking P1, et d'autre part pour protéger des réserves d'eau potable bruxelloises des risques de pollution, le tribunal de première instance reconnaît bien l'illégalité du parking mais n'accède pas à notre demande de suspendre l'exploitation du parking.

Le 8 avril, la chambre flamande du Conseil d'Etat a annulé le permis d'urbanisme délivré en 2019 autorisant le parking sur le site de l'hippodrome. BE a mis Drohme en demeure d'exécuter l'arrêt du CE en vain puisque le parking reste utilisé.

Dès lors, seule BN est en mesure d'introduire une action en référé pour respecter l'arrêt. Toutefois, les frais d'avocats sont estimés entre 5.000 et 8.000 € ; BN n'étant pas en mesure d'honorer tous ces frais, un appel à la solidarité est lancé auprès des associations. Vu l'EP qui court du 27/3 au 28/5 relative à la modification du PRAS pour permettre l'installation d'un parking, l'action en référé est introduite rapidement.

Dans le cadre de cette EP, Natagora a rédigé un modèle de courrier qui a été diffusé à toutes les associations membres de BN les invitant à réagir pour empêcher que la zone forestière devienne une zone d'équipements collectifs et en particulier, l'installation du parking.

Recours contre PE pour Ten Reuken

Bruxelles Environnement a octroyé le permis d'environnement pour la construction de 3 immeubles et d'une maison à Ten Reuken. Les Communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem qui avaient rendu un avis négatif pour ce projet, ont aussi introduit un recours contre ce permis ; Me Sambon est d'ailleurs le conseil de Watermael-Boitsfort. Les Amis de la Forêt de Soignes et Natagora se joignent à

ces recours. Me Sambon est aussi notre Conseil et est mandaté pour introduire ce recours auprès du Collège d'environnement.

Le Collège d'environnement a débouté BN le 25/4 et maintient donc la décision de Bruxelles Environnement du 17/12/2021 d'accorder le permis d'environnement pour l'exploitation d'immeubles de logement avec parking couvert à Tenreuken. Sur les conseils de Me Sambon, l'OA donne son accord pour introduire un recours auprès du Gouvernement bruxellois contre la décision du Collège d'environnement. Les communes d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort ont aussi décidé d'aller en recours auprès du gouvernement bruxellois. Fin octobre, l'OA donne son accord pour introduire le recours au Conseil d'Etat. Les Communes d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort ont refusé le PU.

Sauver La Plaine

A la suite de l'annulation des permis par le Conseil d'Etat, nous avons demandé à Me Stein si BN pourrait bénéficier d'une compensation/d'un dédommagement. Nous n'avons aucun retour de Me Stein.

Abattage illégal au Vellemolen

Finalement, la RBC a été condamnée le 31/5 à payer à BN la somme de 1.500 € et l'indemnité de procédure fixée à 1.540 €, pour 7 arbres abattus dans un site Natura 2000, en l'absence de permis d'urbanisme.

Par contre, le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles n'a pas retenu le montant du dommage que BN avait évalué à 5.000 € par arbre abattu. La RBC conteste en ce que cette évaluation ne repose sur aucun élément concret de nature à justifier de tels montants.

Installation d'habitats modulables sur des zones vertes (Chant des Cailles, Meylemeersch, etc.)

Pour accueillir les réfugiés ukrainiens, le Gouvernement bruxellois a décidé d'installer des habitats modulables, sur les sites du Chant des Cailles à Watermael-Boitsfort et au Meylemeersch à Anderlecht. Cette opération vise, comme par hasard, des sites qui sont actuellement défendus par diverses associations naturalistes ; la friche Josaphat pourrait être aussi concernée. Ce choix est hautement politique. BN n'est évidemment pas opposé à l'accueil des réfugiés ukrainiens mais refuse que des habitats modulables soient installés sur des sites de haute valeur biologique alors que de nombreux bâtiments (bureaux et hôtels) sont vides, et que cette situation pourrait constituer un précédent.

J.-B. Godinot (Tuiniersforum/des jardiniers) a consulté S. KAÏRET (avocat néerlandophone qui a aussi plaidé contre les projets Drohme) pour un conseil, voire un éventuel recours.

Pour le Chant des Cailles, comme le site est classé, un permis doit être demandé ; par contre, pour le Meylemeersch (zone constructible), s'agissant de terrains gérés par Citydev, aucun permis n'est à demander, et ce, sur la base de l'arrêté du 1er juin 2022 instaurant une dispense temporaire et exceptionnelle de permis d'urbanisme pour certains actes et travaux rendus nécessaires par un afflux massif de personnes déplacées. Malheureusement, cet arrêté a été publié au M.B., et nous ayant échappé, le délai pour introduire un recours au CE a expiré.

Le sujet est évidemment délicat et sensible. Sur le plan moral, l'OA est d'accord pour introduire un recours au CE sur les éventuels permis qui seraient délivrés. Pour cet éventuel recours ou actions juridiques pour atteintes irréversibles aux sites naturels, Me S. KAÏRET est prêt pour collaborer avec Me SAMBON.

PADs (Plan d'Aménagement Directeur)

Fin septembre, un courrier a été rédigé par Natagora, ARAU, BRAL, IEB et le Collectif « Sauver la friche Josaphat » pour demander au Gouvernement de retirer le PAD Josaphat. Ce courrier est signé par plusieurs associations notamment BN.

Abattage d'arbres au Bois Georgin (projet Médiapark à Schaerbeek)

Le Comité de quartier « Mediapark » a réagi, en collaboration avec Tuiniersforum des jardiniers, à la suite du chantier qui a débuté pendant la semaine du 17/10 au bois Georgin à Schaerbeek, pour le passage des camions vers le site de la VRT. Des arbres ont été tronçonnés et les lérots menacés ; les travaux ont été suspendus car certaines conditions relatives à la protection des lérots n'étaient pas respectées. Toutefois, le chantier a repris puisque BE juge que la protection des lérots est à nouveau assurée.

PE pour des antennes GSM à la Drève des Bonniers (Forêt de Soignes)

Fin octobre, une riveraine de la Drève des Bonniers a réagi auprès de BN pour un PU affiché, relatif à l'installation d'antennes GSM pour Infrabel en Forêt de Soignes. Par ailleurs, le PE a été délivré très récemment. Me Sambon a été contacté pour voir si un recours est envisageable et a demandé de recevoir tous les documents utiles pour statuer. Pour éviter que de tels permis soient délivrés pour installer des antennes GSM en Forêt de Soignes, l'OA a donné son accord pour introduire auprès du Collège d'environnement un recours en réformation contre la décision de Bruxelles Environnement du 13/10/2022 (BE reconnaît son erreur !).

Avenir de l'Entente nationale pour la protection de la nature

A la suite de la proposition de l'AG de l'Entente de vouloir dissoudre l'asbl, et cela peu de temps après le décès du Dr Sténuît, plusieurs membres de l'Entente dont BN, ont demandé une année de réflexion avant de dissoudre ou non l'asbl. Après analyse pour une éventuelle reprise des missions de l'Entente par BN, il faut constater que le paysage fédéral a changé et que la politique de la conservation de la nature et de l'environnement relève maintenant des régions et non plus du fédéral ; cela n'empêchant pas de maintenir des contacts interrégionaux.

Dès lors, BN ne reprend pas les missions de l'Entente mais reste attentive à ce qui adviendra de l'Entente. Lors de l'AG de l'Entente, le 13 septembre, les comptes ont été approuvés et clôturés ; l'actif restant est réparti en 4 asbl (RBC, Flandres et Wallonie).

Enquêtes publiques et commissions de concertation

BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un-e administrateur-trice ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- 4/1/2022 - Demande permis d'urbanisme unique pour la construction d'un poulailler (12.000 poules) et forage d'un puits à usage non potabilisable – Route de Barvaux 21 à 5377 Heure.
- 6/2/2022 - Demande de permis d'urbanisme 16-46171-2021 : Placement de 264 panneaux photovoltaïques sur la couverture d'un réservoir enterré d'eau potable – Vivaqua, situé chemin du Réservoir à Uccle.
- 2/3/2022 - Demande de permis d'urbanisme (PU/31407-21) pour :
 - Régulariser l'extension buanderie sur le patio "jardin d'hiver" ;
 - Réaliser une terrasse en gravier en façade de droite ;
 - Remplacer le revêtement de sol de la zone parking par une dalle en béton poreuse.Chemin des Silex 2A à 1170 Watermael-Boitsfort.
- 7/3/2022 - Dossier H1389/2016-H1143/2016 « HOP 5 » (Donderberg) – permis mixte pour construire :
 - une école fondamentale de 672 élèves comprenant un logement pour le concierge, une salle de sport, un local de quartier ; des abords paysagers ;
 - un immeuble de 8 logements comprenant une profession libérale au rez de chaussée et/ou surface commerciale et un parking souterrain de 17 places.
- 14/3/2022 - Demande de permis d'urbanisme n°16-45867-2021 : rénover le centre sportif "Le Roseau" - transformer et rénover le club house et aménager les infrastructures sportives ayant trait au tennis (4 terrains de padel dans la zone boisée - adaptation de 4 terrains de tennis adaptés pour le handisport et couverture temporaire - réaménagement de 4 courts de tennis existants), aménager une zone de permaculture, aménager 2 parkings pour 30 vélos, aménager des liaisons piétonnes et créer une nouvelle voirie interne menant à l'avenue des Griottes.
- 14/3/2022 - Demande permis d'urbanisme 16-46289-2022 pour la démolition d'une villa et serres et construction de 4 villas sur une propriété sise au 143 avenue de la Chênaie.
- 16/3/2022 - Dossier PUF/D/1750547/2021 – 18/ECO/1750555
 - Construction d'un immeuble de 21 appartements et de 19 places de parking souterrain sur le terrain de la "Ferme aux Oies" Avenue de la Croix du Sud ;
 - Construction d'un petit immeuble mitoyen avec 2 appartements sur la chaussée de Roodebeek ;
 - Construction d'une école maternelle et primaire autour de la "Ferme aux oies" en rénovant celle-ci, aménagement des abords et démolition d'anciennes granges (chaussée de Roodebeek) ;

- Enrichir et diversifier l'espace vert (Abattre 2 arbres à haute tige et replanter 16 arbres à haute tige).

- 1/4/2022 - Dossier OMV referentie 2022 024878
Enquête publique "café/restaurant/dancing" dans la Forêt de Soignes à l'Espinette centrale.
- 26/5/2022 - Enquête publique pour le projet de modification partielle du Plan Régional d'Affectation du Sol portant sur le site de l'Hippodrome d'Uccle-Boitsfort.
- 12/7/2022 - Demande de permis d'urbanisme : 17/PFD/1749953/ - Modifier le système global de sécurisation de la tranchée couverte de Boitsfort (modification du permis 17/PFU/178670) en : - créant 8 sorties de secours latérales avec escaliers et édicules en surface - créant 2 couloirs sous voies - créant 25 ouvertures sur dalle pour de futures cheminées remplaçant le désenfumage mécanique - remplaçant la partie supérieure transparente du mur anti-bruit par un voile de béton - abattant 3 arbres - créant un espace d'accueil pour les voyageurs - modifiant l'aménagement de surface de la dalle.
- 10/8/2022 - Aanvraag omgevingsproject – Herdeweg 35 te Sint-Pieters-Leeuw – OMV referentie : 2019119665 – Uitbreiden van een bestaand landbouwbedrijf en het aanpassen van de milieuvergunning.
- 19/9/2022 - Demande de permis d'urbanisme : 17/PFU/178 6070 – Construire trois immeubles de logements et une maison unifamiliale et abattre 309 + 1 arbres à hautes tiges sur un terrain non bâti situé dans la rue Tenreuken.
- 19/9/2022 - Demande de permis d'environnement : 17/IPE/1786291 – Construire trois immeubles de logements et une maison unifamiliale et abattre 309 + 1 arbres à hautes tiges sur un terrain non bâti situé dans la rue Tenreuken.
- 30/9/2022 - Enquête publique du 1/8-30/9/2022 sur le projet de plan régional sur l'environnement électromagnétique à Bruxelles.

Fait à Bruxelles, le 21/02/2023.